

RÈGLEMENT NO 338-2019

Règlement modifiant le règlement numéro 139-2000 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale par l'extension de la compétence de la Cour Municipale de Drummondville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham désire se prévaloir des dispositions de l'article de la *Loi sur les cours municipales* pour modifier l'entente relative à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Richard Kirouac à la séance régulière du 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement no 338-2019 a été présenté à la séance régulière du conseil du 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 10 juillet 2019 résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*;

**Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter et de décréter :

Article 1

La municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de La Cour municipale de Drummondville. Cette modification est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Article 2

Le maire ou à défaut le maire suppléant et le directeur général sont autorisés à signer ladite modification;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion	:	9 juillet 2019
Adoption du règlement	:	13 août 2019
Avis public de l'entrée en vigueur	:	28 août 2019
Date de l'entrée en vigueur	:	28 août 2019

Robert Corriveau
Maire

Donald Brideau
Directeur général